

POSTULAT

du député Diego Clausen, CSPO, et cosignataires concernant une concurrence pour les forces hydrauliques (14.09.2012) 4.220

Du fait de la décision de sortir de l'énergie nucléaire, les nouvelles énergies renouvelables sont devenues nettement plus importantes. A cela s'ajoute le fait qu'elles sont subventionnées par la rétribution couvrant les coûts de l'injection d'électricité. Cela concurrence en fin de compte la force hydraulique. Ce qui a principalement des conséquences pour notre canton.

Les énergies renouvelables constituent une offre excédentaire en énergie de pointe. Un tel déséquilibre entre l'offre et la demande, favorisé par des subventions, exerce une pression notoire sur les prix.

Toutefois, il ne faut pas se contenter de considérer le contexte énergétique uniquement sur le plan cantonal, mais surtout sur les plans national et international. On ne peut admettre que l'évolution sur le plan national ou même la politique maîtresse allemande de subventions en faveur des énergies éolienne et solaire entraîne une dévaluation de la force hydraulique liée à nos centrales de pompage-turbinage.

L'utilisation croissante d'une énergie stochastique (vent, soleil) qui peut en principe ou parfois produire aux heures de pointe modifier la situation économique des centrales de pompage-turbinage. La décision de sortir de l'énergie nucléaire ne permettra plus de faire à l'avenir les mêmes calculs de rentabilité (base 2008) qu'avec l'actuelle énergie en ruban provenant justement de ce courant nucléaire.

Dans une perspective à long terme, les centrales de pompage-turbinage sont pourtant nécessaires pour pallier les fluctuations de la production des nouvelles énergies renouvelables telles que le vent et le soleil en fonction du système.

Conclusion:

En conséquence, nous prions le Conseil d'Etat de se montrer fort, avec les parlementaires valaisans à la Berne fédérale, en ce qui concerne cette thématique, tant sur les marchés national qu'international, afin que la Berne fédérale entame les négociations y relatives.

Quelle est la tendance de perte de valeur (en pour cent) de la force motrice, si rien n'est entrepris?

Nous prions le Conseil d'Etat de se montrer également fort afin qu'un subventionnement de la force motrice sur le plan national soit examiné en ce qui concerne les centrales de pompage-turbinage si importantes.

Quelles autres mesures directes le Conseil d'Etat envisage-t-il sur le plan cantonal pour mettre sur un pied d'égalité les nouvelles énergies renouvelables, respectivement les énergies renouvelables?

Sion, le 14 septembre 2012
(11h10)

Diego Clausen, député, CSPO
et cosignataires